Corrigé – Brevet 2017 – histoire-géographie-EMC – Métropole

Analyser et comprendre des documents : les aires urbaines françaises, Maîtriser différents langages pour raisonner et se repérer, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique : les grands principes de la Défense nationale

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents : les aires urbaines françaises *(20 pts)*

1. Deux informations du texte montrent que la population urbaine augmente :

- « Le seuil des 50 % de population urbaine, atteint au niveau mondial en 2007, a été franchi en France dès 1931 » : depuis 1931, plus de la moitié des Français vivent en ville, et cette part n'a cessé de progresser ;
- « Le rythme de la croissance urbaine est ainsi plus soutenu qu'au cours des décennies précédentes, proche de celui des années 1950 et 1960 » : la croissance des villes s'accélère.

On pouvait aussi relever que les villes occupent « 119 000 km² » aujourd'hui « contre 100 000 km² en 1999, ce qui représente une progression de 19 % en dix ans ».

2. L'étalement urbain concerne l'ensemble du territoire national : « Les villes occupent aujourd'hui près de 22 % du territoire métropolitain, soit 119 000 km² sur un total de 550 000 ». On pouvait aussi citer : « Aujourd'hui, l'urbanisation du territoire français est essentiellement le produit de l'étalement urbain ». Plus d'un cinquième du territoire est donc couvert par des espaces urbanisés.

3. L'étalement urbain « brouille en effet les frontières traditionnelles de la ville » : on ne sait plus très bien où s'arrête la ville et où commence la campagne. Il transforme aussi « aussi bien les formes que les paysages » : des lotissements pavillonnaires, des zones commerciales et des routes s'installent sur d'anciennes terres agricoles. Autre conséquence connue : les habitants des espaces périurbains font chaque jour de longs trajets, le plus souvent en voiture, entre leur domicile et leur travail (les **mobilités pendulaires**).

4. La phrase soulignée est : « L'apparition de l'adjectif « périurbain » souligne l'émergence d'un espace mélangeant ville et campagne ». Avec l'étalement urbain, les villes s'étendent autour du pôle urbain, dans des communes autrefois rurales. Ces communes forment la **couronne périurbaine** : on y trouve encore des champs, des forêts et des villages, mais une grande partie des habitants travaille dans le pôle urbain et y vient chaque jour. Ce sont donc des espaces au paysage encore en partie rural, mais au mode de vie urbain. Il a fallu inventer un mot nouveau, « périurbain » (« autour de la ville »), pour désigner ce type d'espace qui n'est ni tout à fait la ville, ni tout à fait la campagne.

5. On ne peut pas dessiner ici ; voici le schéma à réaliser sur la copie, sous forme de cercles emboîtés, avec un titre et une légende organisée.

Titre : Les différents espaces d'une aire urbaine.

- Au centre, un petit cercle de couleur foncée (rouge) : la **ville-centre** (centre ancien, commerces, services, emplois de direction) ;
- autour, une couronne de couleur moins foncée (orange) : la **banlieue** (grands ensembles, zones d'activités, quartiers pavillonnaires) ; ville-centre et banlieue forment ensemble le **pôle urbain** ;
- autour, une large couronne de couleur claire (jaune) : la **couronne périurbaine** (lotissements, villages, champs) ;

- des flèches allant de la couronne périurbaine vers le pôle urbain : les **mobilités pendulaires** (déplacements domicile-travail) ;
- des traits partant du centre : les **axes de transport** (autoroutes, voies ferrées) qui facilitent l'étalement urbain ;
- en dehors du dernier cercle, en vert : l'**espace rural**, hors de l'aire urbaine.

Légende possible : 1. Le pôle urbain (ville-centre, banlieue) ; 2. La couronne périurbaine ; 3. Les flux et les axes de transport ; 4. L'espace rural.

> 💡 **Astuce.** Un schéma n'est pas une carte : des formes simples (cercles, flèches) suffisent, mais il faut un titre, une légende organisée et des couleurs qui vont du plus foncé au centre au plus clair à la périphérie.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et se repérer *(20 pts)*

1. Développement construit (14 points)

Exemple choisi : l'Inde. Plan : I. Une colonie britannique qui conteste la domination ; II. Le combat de Gandhi et du Congrès ; III. L'indépendance et la partition de 1947.

> Après la Seconde Guerre mondiale, les empires coloniaux européens se disloquent : c'est la décolonisation. L'Inde, plus grande colonie de l'Empire britannique, devient indépendante dès 1947. Comment cette colonie a-t-elle obtenu son indépendance ?
>
> Depuis le XIX^{e} siècle, l'Inde est une colonie du Royaume-Uni, qui exploite ses richesses et la dirige depuis Londres. Dès 1885, des Indiens instruits fondent le **Parti du Congrès**, qui réclame d'abord plus de droits, puis l'indépendance. Les Indiens sont en effet traités comme des sujets inférieurs, alors que des milliers d'entre eux ont combattu pour le Royaume-Uni pendant les deux guerres mondiales.
>
> À partir des années 1920, le mouvement indépendantiste est mené par **Gandhi**, qui prône la **non-violence** et la désobéissance civile : boycott des produits britanniques, refus de payer certains impôts. En 1930, il organise la **marche du sel** pour protester contre le monopole britannique sur le sel. Pendant la Seconde Guerre mondiale, en 1942, le Congrès exige que les Britanniques quittent l'Inde (« Quit India ») ; ses dirigeants, dont Gandhi et Nehru, sont emprisonnés. Sorti affaibli de la guerre, le Royaume-Uni accepte finalement de négocier.
>
> Mais les musulmans, menés par Jinnah et la Ligue musulmane, refusent de vivre dans un État dominé par les hindous et réclament leur propre pays. Le 15 août 1947, l'ancienne colonie devient indépendante et se divise en deux États : l'**Inde**, à majorité hindoue, dirigée par **Nehru**, et le **Pakistan**, à majorité musulmane. Cette partition entraîne des violences terribles et le déplacement de millions de personnes. Gandhi lui-même est assassiné en janvier 1948 par un extrémiste hindou. L'Inde devient une république en 1950 et refuse ensuite de choisir entre les deux blocs : elle participe en 1955 à la conférence de Bandung.
>
> Ainsi, l'Inde a obtenu son indépendance par une lutte principalement non violente, mais au prix d'une partition sanglante. Son exemple a encouragé d'autres peuples colonisés à réclamer leur indépendance.

On pouvait aussi traiter l'exemple de l'Algérie (guerre de 1954 à 1962, accords d'Évian du 18 mars 1962, indépendance le 5 juillet 1962), si c'est celui qui a été étudié en classe.

Annexe : Quelques temps forts du XX^{e} siècle en France, en Europe et dans le monde (6 points)

1. Sur la frise, de gauche à droite :

- la double flèche entre 1914 et 1918 : **4** (la Première Guerre mondiale, 1914-1918) ;
- le point peu après 1930 : **5** (l'arrivée d'Hitler au pouvoir, 1933) ;
- le point peu après 1940 : **2** (la libération de la France, 1944) ;

- le point peu avant 1960 : **3** (la naissance de la V^{e} République, 1958) ;
- le point peu avant 1990 : **1** (la chute du mur de Berlin, 1989).

2. Il suffisait d'indiquer deux dates parmi les suivantes, sur les pointillés placés sous les cases correspondantes : **1914-1918** (Première Guerre mondiale) ; **1933** (Hitler devient chancelier le 30 janvier 1933) ; **1944** (libération de Paris le 25 août 1944) ; **1958** (Constitution de la V^{e} République du 4 octobre 1958) ; **1989** (chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989).

3. L'événement en lien avec la guerre froide est la **chute du mur de Berlin** (n° 1), en 1989. Le mur avait été construit en 1961 par la RDA, pays du bloc communiste, pour empêcher les Allemands de l'Est de fuir vers Berlin-Ouest ; il était le symbole de la division de l'Europe entre les deux blocs. Sa chute annonce la fin de la guerre froide, qui s'achève avec la disparition de l'URSS en 1991.

> ⚠ **Piège.** La libération de la France (1944) se situe avant la guerre froide, qui commence en 1947 : ce n'est pas la bonne réponse à la question 3.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique : les grands principes de la Défense nationale *(10 pts)*

1. Dans le document, l'armée de terre a une mission de **protection et de secours de la population** sur le territoire national. Lors des pluies torrentielles et des inondations de fin mai 2016, « 10 camions de l'armée de terre ont été déployés, le 2 juin, à la demande du préfet du Loiret pour permettre le transport de plusieurs centaines de personnes bloquées sur les axes routiers vers des zones d'hébergement d'urgence communales ». Au total, « 250 militaires » ont été mobilisés « pour lutter contre les intempéries ». L'armée intervient donc en soutien des autorités civiles (le préfet, représentant de l'État dans le département), lorsque les moyens habituels ne suffisent plus. Le document rappelle qu'elle participe aussi à la lutte contre les feux de forêts.

2. Sur le territoire national, les forces armées participent à la lutte contre le terrorisme avec l'**opération Sentinelle**, lancée en janvier 2015 après les attentats : des militaires patrouillent dans les lieux fréquentés (gares, lieux de culte, écoles). À l'extérieur, l'armée française mène des opérations militaires, comme l'opération **Barkhane** au Sahel contre les groupes djihadistes (à partir de 2014), et participe à des missions de maintien de la paix de l'ONU, par exemple au Liban.

3. Exemple de note :

> **Note à l'attention des représentants des États membres de l'Union européenne**
>
> **Objet :** l'armée française au service des valeurs de la République et de l'Union européenne.
>
> L'armée française a pour première mission de défendre le territoire et de protéger la population. Elle est placée sous l'autorité du président de la République, chef des armées, et agit sous le contrôle du Parlement, comme le prévoit la Constitution de 1958 : elle est donc au service de la démocratie.
>
> Depuis janvier 2015, avec l'opération Sentinelle, plusieurs milliers de militaires protègent les gares, les écoles et les lieux de culte de toutes les religions contre les attentats terroristes. En protégeant chacun sans distinction, ils défendent la **liberté** de circuler, de s'exprimer et de pratiquer sa religion, et l'**égalité** de tous devant la loi. Lorsqu'ils secourent les habitants victimes d'inondations, comme dans le Loiret en juin 2016, ils mettent en œuvre la **fraternité** et la solidarité nationale.
>
> Ces valeurs sont aussi celles de l'Union européenne, fondée sur le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'État de droit et des droits de l'homme. En luttant contre les groupes terroristes au Sahel avec l'opération Barkhane, l'armée française contribue à la sécurité de l'Europe entière et protège des populations civiles menacées. Elle coopère avec les armées de nos partenaires européens et participe aux missions de paix de l'ONU.

> La France souhaite donc renforcer la coopération entre les armées européennes, afin de mieux défendre ensemble la paix et les valeurs qui nous unissent.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 40 minutes pour l'exercice 1, 50 minutes pour l'exercice 2 (dont 35 pour le développement construit et 15 pour l'annexe) et 25 minutes pour l'EMC, en gardant 5 minutes pour relire. L'annexe de la page 5 se rend avec la copie : n'oublie pas d'y reporter les numéros, les dates et ta réponse à la question 3.

En géographie, quand on te demande de « recopier » ou de « citer », reprends les mots exacts du texte entre guillemets. Pour la question 4, ne te contente pas de répéter la phrase : définis l'espace périurbain avec tes propres mots. Le schéma vaut 6 points : titre, légende et couleurs comptent autant que le dessin.

Dans le développement construit, appuie-toi sur un seul exemple, celui que tu as étudié en classe (l'Inde ou l'Algérie), avec des dates, des acteurs et des étapes précises. En EMC, la question 3 attend une vraie note : un destinataire, un objet, des valeurs nommées (liberté, égalité, fraternité, démocratie) et au moins un exemple concret de mission.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).